AFFAIRES GENERALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 13
Prel. Doc. No 13

mars / March 2011

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

LISTE DE TÂCHES ET ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DES CONVENTIONS DE LA HAYE APOSTILLE, NOTIFICATION, OBTENTION DES PREUVES ET ACCÈS A LA JUSTICE (2–12 FÉVRIER 2009) – MISE À JOUR NO 1

établi par le Bureau Permanent

* * *

TASK LIST AND STATUS OF IMPLEMENTATION OF CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE SPECIAL COMMISSION ON THE PRACTICAL OPERATION OF THE HAGUE APOSTILLE, SERVICE, TAKING OF EVIDENCE AND ACCESS TO JUSTICE CONVENTIONS (2–12 FEBRUARY 2009) – UPDATE NO 1

drawn up by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 13 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 13 of March 2011 for the attention of the Council of April 2011 on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

LISTE DE TÂCHES ET ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DES CONVENTIONS DE LA HAYE APOSTILLE, NOTIFICATION, OBTENTION DES PREUVES ET ACCÈS A LA JUSTICE (2–12 FÉVRIER 2009) – MISE À JOUR NO 1

établi par le Bureau Permanent

* * *

TASK LIST AND STATUS OF IMPLEMENTATION OF CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE SPECIAL COMMISSION ON THE PRACTICAL OPERATION OF THE HAGUE APOSTILLE, SERVICE, TAKING OF EVIDENCE AND ACCESS TO JUSTICE CONVENTIONS (2–12 FEBRUARY 2009) – UPDATE NO 1

drawn up by the Permanent Bureau

EXPLICATION

Le Document préliminaire No 15 à l'intention du Conseil d'avril 2010 présentait un tableau indiquant l'état général de mise en œuvre des Conclusions et Recommandations (C&R) adoptées par la Commission spéciale de février 2009 (CS 09). Le présent document présente un *tableau mis à jour*, tenant compte des développements intervenus depuis avril 2010.

La **première partie** du tableau mis à jour présente les C&R les plus importantes appelant des actions spécifiques de la part du *Bureau Permanent* (BP) et l'état général de leur mise en œuvre. Sauf indication contraire, la mise en œuvre des C&R est soumise aux limites des ressources actuelles. Ce tableau ne présente que les travaux liés à la CS 09 — aucun des travaux menés par des membres du BP concernant les questions de coopération judiciaire / administrative n'y est mentionné (par ex. d'autres travaux concernant l'entraide judiciaire et administrative, le droit financier, le droit commercial, le contentieux ou les questions d'administration générale).

La **deuxième partie** du tableau présente les C&R les plus importantes appelant des actions précises de la part des *États contractants*[1].

Ire partie : Conclusions et Recommandations appelant des actions spécifiques de la part du Bureau Permanent

C&R	Description	Conv.	État / ressources
Manuels / Guides / Brochures / Directives			
99	Achever le Manuel pratique (MP) sur le fonctionnement de la Convention Apostille	A	• Bonne progression du projet (une version de consultation devrait être diffusée auprès des Membres et des États contractants au cours du second semestre 2011 afin qu'ils formulent des observations) — le MP est élaboré en interne et avec l'assistance de Bill Fritzlen, avocat-conseil auprès du Département d'État des États-Unis d'Amérique (en détachement à temps partiel flexible).
99	*L'ABC de l'Apostille* (brochure dérivée du MP destinée au grand public)	A	• Versions **anglaise** et **française** publiées en format papier et électronique (disponibles sur l'Espace Apostille du site web de la HCCH). • Version **espagnole** publiée en format électronique seulement — la version papier nécessite des ressources supplémentaires (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 23 a). • Traduction en **russe** établie par le Département d'État des États-Unis d'Amérique (voir Doc. info. No 1, partie I) — la nouvelle présentation et la finalisation des versions papier et électronique nécessitent des ressources supplémentaires (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 23 b).

[1] Afin de permettre la réalisation de toutes les tâches listées dans la Ire partie et d'organiser le suivi des activités de la IIe partie, un deuxième collaborateur juridique devra prendre en charge des travaux de recherche, préparer des documents, répondre aux demandes et veiller à l'avancement des projets. Ce poste de collaborateur juridique est actuellement financé par le Budget supplémentaire (voir Ire partie, art. 20) et des fonds sont nécessaires pour en garantir la continuité.

C&R	Description	Conv.	État / ressources
			• Traduction en **allemand** établie par le Ministère de la Justice de l'Autriche et le BP (voir Doc. info. No 1, partie I) – la nouvelle présentation et la finalisation des versions papier et électronique nécessitent des ressources supplémentaires (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 23 b).
99	*Guide succinct de mise en œuvre* (brochure dérivée du MP destinée aux États souhaitant adhérer à la Convention Apostille)	A	• Version de consultation diffusée auprès des Membres et des États contractants à la Convention Apostille en janvier 2011 (L.c. ON No 2(11) du 21 janvier 2011). • Versions **anglaise** et **française** définitives publiées en format électronique (disponibles sur l'Espace Apostille du site web de la HCCH) — format papier prévu pour la mi-2011. • Traduction et publication de versions dans d'autres langues nécessitant des ressources supplémentaires (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 23 e).
58	Réaliser une nouvelle édition du MP sur le fonctionnement de la Convention Preuves	P	• Le contenu de l'ancienne édition du MP a été intégralement mis à jour, exception faite du recueil de jurisprudence ; il est désormais disponible sur l'Espace Preuves (voir ci-dessous). • Les FAQ, schémas explicatifs et tableaux d'application, qui feront partie de la nouvelle édition augmentée du MP, sont en cours de finalisation et devraient être publiés en format électronique sur l'Espace Preuves d'ici la mi-2011. • La préparation d'un recueil de jurisprudence révisé et augmenté (dont recherche de jurisprudence et préparation des commentaires) est en cours et nécessite des ressources humaines (par ex. des stagiaires).
41	Préparer une édition révisée (mise à jour) du MP sur la Convention Notification	N	• Suivi des développements pertinents en cours, notamment de la jurisprudence récente. • La préparation de la nouvelle édition n'a pas encore débuté (en attente de la publication de la version espagnole). • La traduction espagnole de l'édition actuelle (troisième édition) est prête — toutefois, sa publication nécessite des ressources supplémentaires (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 23 d). • Une version portugaise et deux versions chinoises (chinois traditionnel et simplifié) de la troisième édition ont été publiées par la Région administrative spéciale de Macao.
30	Préparer des directives pour la réalisation du Modèle de Formulaire	N	• Pas encore débuté — manque de ressources (projet prioritaire après le MP sur la Convention Apostille).
58	Élaborer un Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo pour faciliter l'obtention des preuves à l'étranger dans le cadre de la Convention	P	• Enquête sur la législation et la pratique nationales et régionales et étude de la littérature entreprises par le BP. • Premiers travaux de rédaction d'un Guide abrégé, qui fera partie du MP sur le fonctionnement de la Convention Preuves.

C&R	Description	Conv.	État / ressources
			• Achèvement du Guide soumis à la consultation des Membres et des États contractants à la Convention Preuves, ce qui pourra nécessiter un bref questionnaire sur les aspects de l'utilisation de la liaison vidéo non couverts dans le Questionnaire de 2008. • Suggestion que ce Guide soit terminé avec l'assistance d'un groupe d'experts informel qui devrait se réunir au cours de l'exercice financier 2011-2012 (voir Budget supplémentaire 2011-2012, Ire partie, art. 21).
39	Suivre et examiner l'impact des nouvelles technologies sur la Convention Notification (en particulier la transmission et l'exécution de demandes de notification et de signification par voie électronique dans le cadre de la Convention)	N	• Premiers contacts avec l'Union internationale des Huissiers de Justice — une coopération future sur cette question est très probable.
40	Examiner la question de l'obligation faite à des personnes menacées de sanctions de fournir des preuves dans l'État requérant en utilisant une demande de signification ou de notification transmise dans le cadre de la Convention	N	• Pas encore débuté — manque de ressources.
15	Mener une étude sur les actes extrajudiciaires	N	• Suivi des développements récents en cours (en particulier, observations de la Cour de justice (Union européenne) dans l'affaire *Roda Golf* de 2009 concernant le Règlement correspondant de l'UE, et dans le contexte de l'application de la Convention Notification aux procédures d'arbitrage).
Formulaires			
29	Produire des versions PDF multilingues du Modèle de Formulaire pour aider à son utilisation obligatoire	N	• Le BP a reçu les versions espagnole, polonaise, portugaise, slovaque, tchèque et turque du Formulaire — la préparation de formulaires trilingues est en cours. • Nécessité d'améliorer les formulaires trilingues en russe et ukrainien déjà disponibles en ligne sur l'Espace Notification — en cours. • Rendre les versions finales des formulaires accessibles en format PDF et Word (si possible).

54	Produire des versions PDF multilingues du Modèle de Formulaire pour aider à son utilisation	P	• En cours. • Rendre les versions finales des formulaires accessibles en format PDF et Word (si possible).
89	Créer un modèle bilingue (français / anglais) et plusieurs modèles multilingues d'Apostille	A	• Des modèles bilingues (français / anglais) et trilingues (français / anglais / espagnol) pouvant être remplis en ligne en format PDF et Word sont désormais disponibles sur l'Espace Apostille.
Programme pilote d'Apostilles électroniques (e-APP)			
97	Poursuivre le développement et la promotion de l'e-APP	A	• Succès de la demande de financement — un soutien financier important a été accordé par la Commission européenne pour le projet de l'*e-APP pour l'Europe* (voir communiqué du 11 mai 2010, L.c. ON No 17(10)). • Le Ministère de la Justice de l'Espagne est partenaire — et les Ministères de la Justice de la Finlande, de la France et de la République tchèque sont partenaires associés — de la Conférence de La Haye pour ce projet, qui s'inscrit dans le cadre général de l'e-APP. Ce projet, qui s'étend sur 18 mois, a été lancé le 20 mai 2010 et prévoit notamment : o le développement d'un registre électronique centralisé des Apostilles en Espagne — en cours ; o la promotion des registres électroniques dans tous les États membres de l'UE et au-delà — en cours ; o la promotion des Apostilles électroniques dans toute l'UE et au-delà – en cours ; o le *6e Forum e-APP* (qui a eu lieu à Madrid en juin 2010) ; o trois réunions régionales, respectivement tenues dans chacun des pays partenaires associés — la première réunion a eu lieu à Helsinki (Finlande), le 14 février 2011, la deuxième aura lieu à Prague (République tchèque), le 27 mai 2011, et la troisième et dernière à Paris (France).
98	Réflexion sur la mise en œuvre de l'e-Apostille au moyen de l'échange d'informations techniques et juridiques	A	• En cours.

Site web			
58	Élaborer un Espace Preuves sur le site web de la HCCH	P	• L'Espace Preuves a été mis en ligne en septembre 2010 — cet espace du site web de la HCCH contient des renseignements pratiques détaillés sur les États contractants et réunit des documents explicatifs, des formulaires pouvant être remplis en ligne, des documents concernant les Commissions spéciales, les réponses aux questionnaires et les analyses correspondantes, et d'autres documents de référence. • Les FAQ, schémas explicatifs, tableaux d'application et recueil de jurisprudence (voir ci-dessus) seront publiés sur l'Espace Preuves une fois finalisés.
99	Réorganiser l'Espace Apostille (à partir du MP et de L'ABC de l'Apostille)	A	• Finalisé.
s/o	Réorganiser l'Espace Notification	N	• En cours.
Divers			
84	Préserver la confiance dans les Apostilles – assurer le suivi de l'utilisation des Apostilles pour les diplômes, notamment les « diplômes » délivrés par des « usines à diplômes »	A	• En cours (contacts avec les autorités nationales).
71	Élaborer un système d'alertes automatiques par courriel permettant d'informer les Autorités compétentes des nouveaux États contractants	A	• Projet abordé avec une société informatique appropriée — la mise en œuvre dépendra des ressources disponibles.
71	Inclure des informations sur les autorités précédemment désignées comme Autorités compétentes sur l'Espace Apostille	A	• En cours (informations incluses systématiquement).
11	Réfléchir à la mise en ligne de certaines parties ou de l'intégralité du MP sur la Convention Notification	N	• Projet de mise en ligne de l'édition actuelle (troisième édition) du MP sur la Convention Notification — en fonction de ses incidences financières (y compris la perte de revenus découlant de la vente de la version papier du MP ; incertitude quant à la possibilité de publier la version espagnole).

IIe partie : Conclusions et Recommandations appelant des actions spécifiques de la part des États contractants (communication au Bureau Permanent)[2]

C&R	Tâche	État
	Convention Notification	
8, 16, 27	Mise à jour annuelle des informations pertinentes, concernant notamment les autorités, les pratiques et les développements, pour ajout sur l'Espace Notification du site web de la HCCH	Plusieurs États ont envoyé des informations mises à jour.
	Convention Preuves	
51	Les États ayant fait une déclaration générale, non-spécifique, en vertu de l'article 23, sont invités à la reconsidérer et la modifier	
57	Partager avec d'autres États les expériences d'utilisation de la liaison vidéo et autre nouvelle technologie et communiquer ces informations au BP	
	Convention Accès à la justice	
64	Fournir au BP un Modèle de Formulaire afin de permettre l'élaboration de formulaires multilingues qui seront disponibles en ligne	
65	Étude de faisabilité sur l'aide juridique approfondie fournie pour certaines catégories d'affaires, notamment les petits litiges et / ou les créances incontestées	CAGP 2009[3] : « Le Conseil décide de ne pas inclure, dans le programme de travail, d'étude de faisabilité relative à l'assistance juridique concernant notamment les créances de faible importance ou les créances incontestées (suggérée dans la Conclusion et Recommandation No 65 de la Commission spéciale de février 2009 sur les Conventions Apostille, Notification, Preuves et Accès à la justice), mais de retenir le sujet pour examen futur. »

[2] Les C&R invitant les États à prendre des mesures précises sans demander leur communication au BP ne sont pas énumérées ici (par ex., la promotion des Conventions, la promotion d'une interprétation uniforme des Conventions, l'utilisation des modèles de formulaires, etc.) — pour ces autres mesures, se référer aux C&R correspondantes de la CS 09.

[3] Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (31 mars – 2 avril 2009).

	Convention Apostille	
67	Continuer à évaluer la pertinence des objections à de nouvelles adhésions à la Convention	• Les Pays-Bas ont retiré leur objection à l'adhésion de l'Azerbaïdjan. • L'Allemagne a retiré son objection à l'adhésion de l'Ukraine.
70, 78	Fournir chaque année au BP une mise à jour des informations concernant leur État aux fins de les rendre disponibles en ligne sur l'Espace Apostille, en indiquant notamment les compétences de chaque Autorité compétente	Plusieurs États ont envoyé des informations mises à jour.
79	Informer le BP sur la procédure d'émission d'Apostilles (préciser notamment si elle comprend une ou plusieurs étapes et si des certifications intermédiaires sont nécessaires)	
84	Préserver la confiance dans les Apostilles — assurer le suivi de l'utilisation des Apostilles pour les diplômes, notamment les « diplômes » délivrés par des « usines à diplômes »	
85	Ajouter au certificat d'Apostille une déclaration indiquant l'effet limité de l'Apostille	Espagne, Mexique et plusieurs états des États-Unis d'Amérique.
89	Envoyer une copie du certificat d'Apostille au BP pour qu'il élabore des versions multilingues	
96	Envisager la mise en œuvre de l'e-APP	• Depuis avril 2010, trois états des États-Unis d'Amérique ont mis en place un registre électronique : Caroline du Nord ; Californie et Virginie-Occidentale. • Quinze États ou unités territoriales ont mis en œuvre au moins l'une des deux composantes de l'e-APP. • Les États ou unités territoriales censés rejoindre l'e-APP en 2011 comprennent les suivants : Bermudes ; Espagne (en plus de la Murcie) ; Colorado ; Delaware ; Pennsylvanie et Virginie (États-Unis d'Amérique).